

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 22/2024

le 11 septembre 2024

Camping de la Maladaire - Achat des parcelles N°s 499 et 500 à La Tour-de-Peilz

10.03.02-2408-Comm22-Parcelles-499-500-Camping-Maladaire.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-PeilzMadame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Les parcelles privées N°s 499 d'une surface de 330 m² et 500 de 339 m² se situent en contre-bas de la route cantonale de St-Maurice et sont affectées en zone camping. Elles jouxtent la parcelle communale N° 2837 sur laquelle se trouve le restaurant-camping de la Maladaire ainsi que la plage publique du même nom.

Depuis de nombreuses années, les parcelles précitées étaient utilisées, à bien plaisir, par le camping pour y stationner des véhicules et caravanes ainsi qu'un container à verres.

Les deux propriétaires des parcelles concernées ne souhaitant plus laisser cette situation perdurer, la Municipalité a pu faire l'acquisition des parcelles concernées simultanément et pour un montant de Fr. 50'000.- chacune après négociation.

En parallèle, cette surface sera formellement portée au bail à ferme du camping-restaurant moyennant une adaptation du loyer dès 2025 permettant un amortissement de cet investissement sur une durée de 20 ans sans mettre en difficulté le fonctionnement de l'établissement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier



Pierre-A. Dupertuis

Annexe : Plan de situation

Adopté par la Municipalité : le 19 août 2024



Lac Léman

Burier Dessous

DP 9009

497

DP 29

Route de Saint-Maurice

Route cantonale 780

DP 32

ZONE PLAGE PUBLIC

ZONE CAMPING

ZONE RESTAURANT

ZONE CAMPING

Station

DP 28

489

496

2380

291b

291a

293

294

287

287b

287a

284

283

498

1206

1489

819

1081

2837

2863

491

B22

B23

3427b

3427a